

# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ (MSDS)

**BIRKO Corporation**

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : **Encre à marquer, violette**  
 Code du produit : I00260

Fabricant :	Numéros de téléphone d'urgence :
BIRKO Corporation 9152 Yosemite Street Henderson, CO 80640 (303) 289-1090 www.birkocorp.com	Transport : CHEMTREC (800) 424-9300  Autres : BIRKO (303) 289-1090 (800) 525-0476

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

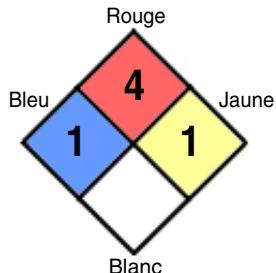
CAS #	Constituant	Pour Cent	Limite d'exposition :
00064-17-5	Alcool éthylique		PEL 1000 ppm <sup>(1)</sup> ACGIH TWA 1000 ppm IDLH 3300 ppm
00067-63-0	Isopropanol <sup>(2)</sup>	6%	PEL 400 ppm <sup>(3)</sup> STEL 500 ppm ACGIH TWA 400 ppm
00067-56-1	Méthanol <sup>(4)</sup>		PEL 200 ppm <sup>(5)</sup> STEL 250 ppm ACGIH TWA 200 ppm

<sup>(1)</sup> Inflammable <sup>(2)</sup> Ce produit contient les produits chimiques toxiques ci-dessus, en pourcentages de poids, soumis aux exigences de déclaration de la Section 313 de la loi Emergency Planning and community Right-to-Know Act de 1986 et de 40 CFR 372, <sup>(3)</sup> inflammable <sup>(4)</sup> La quantité à déclarer est de 5000 livres d'ingrédient actif. Ce produit contient les produits chimiques toxiques ci-dessus, en pourcentages de poids, soumis aux exigences de déclaration de la Section 313 de la loi Emergency Planning and community Right-to-Know Act de 1986 et de 40 CFR 372. <sup>(5)</sup> Inflammable

## 3. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique : liquide  
 Couleur : violet foncé  
 Odeur : alcool  
 Point d'ébullition : près de 76°C (170°F)  
 Point de congélation : indéterminé  
 Solubilité dans l'eau : complète  
 Densité : 0,892  
 Pression de vapeur : 33 mm @ 20°C (68°F)  
 Densité de vapeur : 2.1  
 Vitesse d'évaporation : <1

## Évaluations de la NFPA



### Bleu - Risque pour la santé

- 4 - Mortel
- 3 - Grave danger
- 2 - Dangereux
- 1 - Légèrement dangereux
- 0 - Risque négligeable

### Rouge - Risque d'incendie

- 4 - Point d'éclair < 73°F ( 22°C )
- 3 - Point d'éclair > 73°F and < 100°F ( 22°C et 37°C )
- 2 - Point d'éclair > 100°F and < 200°F ( 37°C et 93°C )
- 1 - Point d'éclair > 200°F ( 93°C )
- 0 - Incombustible

### Jaune - Réactivité

- 4 - Peut détoner
- 3 - Peut détoner à la suite d'un choc ou d'une exposition à la chaleur
- 2 - Brusque changement chimique
- 1 - Instable lorsque chauffé
- 0 - Stable

### Blanc - Risque spécifique

- ACID - Acide
- ALK - Alcalin
- COR - Corrosif
- OXY - Oxydant
- P - Polymérisation
- ^A - Radioactif
- W - Ne pas utiliser d'eau

## 4. MESURES D'EXTINCTION

Point d'éclair : 15,5°C (60°F) (TCC)

Agents d'extinction : Eau, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, tapis de mousse.

Mesures de prévention : Toujours porter un équipement respiratoire autonome en cas de feu d'origine chimique.

Risques particuliers de feu ou d'explosion : Gaz de monoxyde de carbone / gaz de dioxyde de carbone (Toxique) libérés pendant la combustion.

## 5. RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit devrait retenir ses propriétés physiques lorsqu'il est entreposé fermé à températures moyennes, entre 2 et 40°C (28 et 105°F).

Polymérisation dangereuse : Ce produit ne se polymérise pas dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Incompatibilité avec d'autres substances : Chaleur, oxydants

Produits de décomposition dangereux : Dégagement de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone (toxiques) lors de la combustion.

## HMIS

Index de protection personnelle du HMIS ( Hazardous Materials Identification System )

3	INFLAMMABILITÉ
1	SANTÉ
1	REACTIVITÉ
A	Protection personnelle

A

E

I

B

F

J

C

G

K

D

H

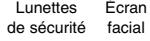
X

Demandez à votre superviseur

### Index des risques

- 4 - Grave
- 3 - Sérieux
- 2 - Modéré
- 1 - Léger
- 0 - Minime

Lunettes de sécurité



Écran facial



Lunettes étanches



Cagoule ou masque à canalisation d'air



Gants



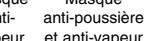
Tablier synthétique



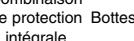
Masque anti-poussière



Masque anti-poussière et anti-vapeur



Combinaison de protection intégrale



## **6. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

Voies de pénétration :	Contact oculaire ou cutané, inhalation ou ingestion
Inhalation aiguë / chronique :	Ce produit et ses solutions, sous forme de brouillard, irritent fortement les membranes des muqueuses, les bronches et le tissu pulmonaire.
Contact cutané aigu / chronique :	Contact chronique avec la peau. Si le produit reste en contact prolongé avec la peau, il peut provoquer une irritation.
Contact oculaire aigu / chronique :	Irrite au contact. Dommage cornéen possible lors d'une exposition prolongée.
Ingestion :	Ingestion Irrite le tractus gastro-intestinal. Toxique par ingestion. Dangereux ou mortel si avalé.

## **7. PREMIERS SOINS**

Inhalation :	Éloigner de l'exposition. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Réanimer si nécessaire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané :	Rincer rapidement les parties contaminées à l'eau. Ne pas porter les vêtements contaminés avant de les avoir lavés.
Contact oculaire :	Rincer abondamment les yeux sans attendre, à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, ou s'il y a inflammation ou œdème, consulter un médecin.
Ingestion :	NE PAS faire vomir. Si la victime est consciente, lui faire boire du lait ou de l'eau pour diluer. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une victime inconsciente qui a ingéré le produit. Consulter un médecin immédiatement.

## **8. MESURES À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Éviter les étincelles, la chaleur et les flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent atteindre les sources d'inflammation éloignées. En cas de risque d'inflammation, évacuer tout le personnel qui n'est pas essentiel. Éviter de contaminer les aliments, la nourriture pour les animaux, les cours d'eau et les nappes phréatiques. Absorber le produit avec de la terre, de l'argile ou un absorbant commercial. Ne pas utiliser de sciure. Confiner l'absorbant pour l'évacuer ensuite. Ne pas tenter de réutiliser ou de réemballer le produit contaminé. Le restant peut être dilué dans de l'eau et envoyé dans les égouts.

## **9. TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Évacuer dans une décharge approuvée, conformément aux règlements fédéraux, d'État et locaux.

## **10. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Entreposer et utiliser à l'écart des matériaux incompatibles. Maintenir les contenants au frais et au sec. Empêcher toute inflammation accidentelle. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter de contaminer les aliments, la nourriture pour les animaux et l'eau naturelle. Disposer de bassins oculaires et de douches de sécurité dans les zones de manutention du produit.

## **11. LIMITATION DES RISQUES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

Protection oculaire : Lunettes de protection

Protection cutanée : Aucune protection de la peau n'est requise

Protection respiratoire : Appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH pour exposition au-dessus des PEL.

Ventilation : Ventilation générale acceptable à condition que les PEL ne soient pas dépassées.

## **12. CERTIFICATION TSCA**

Birko Corporation certifie que tous les ingrédients de cette formule chimique sont en conformité avec tous les ordres et règlements du TSCA et que la substance chimique que nous proposons ne contrevient aucunement au TSCA ni à aucun de ses ordres ou règlements.

## **13. APPROBATIONS**

Raison de la publication : Translation

Préparé par : Terry McAninch, Chimiste

Approuvé par : Mark Swanson

Titre : Directeur de l'exploitation

Date à prendre en compte : 4 Mars 2010

Numéro MSDS : I00260

### Abréviations utilisées

CFR - Code of Federal Regulations (des Etats Unis)

PEL – Permissible Exposure Limit(s) ( Limite(s) d'Exposition Permissible )

CAS – Chemical Abstracts Service ( base de données, division de la Société Américaine de Chimie, États-Unis )

IARC – International Agency for Research on Cancer ( L'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer fait partie de l'Organisation Mondiale de la Santé )

NFPA – National Fire Protection Association (Association Nationale de Protection contre le Feu) États-Unis

NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health, ( Institut fédéral pour l'hygiène et la sécurité au travail )  
États-Unis

TSCA – Toxic Substances Control Act of 1976, ( loi sur le contrôle des substances toxiques de 1976 ) États-Unis